

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

117, bd Marius Vivier Merle 69329 LYON cedex 03
Siret n° 180 092 298 00033 - code APE : 8411Z

Support technique :
Agora : <https://applis.atih.sante.fr/agora>
Téléphone : 08 20 77 12 34
Courriel : support@atih.sante.fr
www.atih.sante.fr

Manuel d'utilisation de logiciel de détection des séjours avec infection du site opératoire 3 mois après pose de prothèse totale de hanche -hors fracture- ou de genou

***Outil mis à disposition dans le cadre de la
validation de l'indicateur ISO-ORTHO par retour aux dossiers
ISO-ORTHO 2019 Version 1.x***

Les questions concernant le logiciel pourront être adressées sur la plateforme AGORA, dans le dossier Agora > MCO > Campagne 2019 > Problèmes informatiques > ISO-ORTHO, à l'adresse suivante :
<https://applis.atih.sante.fr/agora>

Pour réaliser la détection des séjours avec ISO, il suffit de cliquer sur le bouton **[Nouveau tirage au sort]**.

Vous disposerez pour chaque séjour avec ISO des informations suivantes :

N° de RSS
N° Administratif local de séjour
Date d'entrée
Date de sortie
GHM séjour de pose
Age du patient à la date d'entrée du séjour
Séjour avec acte CCAM de PTH codé (oui = 1/ non = 0) Si NEKA010, NEKA012, NEKA013, NEKA014, NEKA015, NEKA016, NEKA017, NEKA019, NEKA020 ou NEKA021
Séjour avec acte CCAM de PTG codé (oui = 1/ non = 0) Si NFKA007, NFKA008, NFKA009
Durée de séjour
Type de combinaison (ISO_TYPE)

Une fois la détection des séjours effectuée, vous pouvez coller les résultats, dans un éditeur de texte, à partir du presse-papier Windows.

The screenshot shows the ISO_ORTHO 2019 software interface. The window title is "[ISO_ORTHO 2019] 1.0.0.0". The menu bar includes "Fichier", "Paramétrage", and "?".

Identification établissement
 FINESS : 000000001
 ex-DGF ex-QQN

Emplacement des archives GENRSA ou AGRAF
 Utiliser l'emplacement par défaut (recommandé)
 ISO_ORTHO

Traitement ISO_ORTHO
 Liste des Finess Géographiques: 991838483 _ ETABLISSEMENT TEST EX-DGF : ETABLISSEMENT TEST DEFIS N2
 Historique des traitements: 991838483- 19/11/2019 15:19:33
 Sélectionner les séjours
 Transmettre vers QUALHAS les séjours sélectionnés

NUMTAS	FINESSGEO	NUMRSS	NUMADMIN	SEXE	AGE	
1	991838483	00000000000000...	118048738	F	88	14
2	991838483	00000000000000...	118048560	F	58	14
3	991838483	00000000000000...	118046516	F	63	14
4	991838483	00000000000000...	1180489202018...	F	71	14
5	991838483	00000000000000...	1180489212018...	M	68	14
6	991838483	00000000000000...	1180489222018...	F	88	14
7	991838483	00000000000000...	118048923	M	72	14

NB DOSSIERS TAS : 7 [ECHANT PRINC : 0 + ECHANT RESERV : 0] Quitter

Vous pouvez également coller les résultats dans une feuille Excel®.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	NUMTAS	FINESSGEO	NUMRSS	NUMADMN	SEXE	AGE	DATENT	MODENT_P ROV	DATSOR	MODSOR_D EST	DURSEJ	GHM	ACTIV_MCO	DIF
1														
2	1	991838483	5390646	118048738	F	88	14/11/2018	8	14/11/2018	8	0 05K26J	M	I742	
3	2	991838483	5390665	118048560	F	58	14/11/2018	8	18/11/2018	8	4 10C051	C	D351	
4	3	991838483	5390666	118046516	F	63	14/11/2018	8	18/11/2018	8	4 10C121	C	D34	
5	4	991838483	5390685	1180489202 0181114	F	71	14/11/2018	8	14/11/2018	8	0 28Z07Z	M	Z511	
6	5	991838483	5390686	1180489212 0181114	M	68	14/11/2018	8	14/11/2018	8	0 28Z07Z	M	Z511	
7	6	991838483	5390705	1180489222 0181114	F	88	14/11/2018	8	14/11/2018	8	0 28Z07Z	M	Z511	
8	7	991838483	5390725	118048923	M	72	14/11/2018	8	16/11/2018	8	2 16M111	M	D508	
9														
10														
11														

PRÉT MOYENNE : 90665100,03 NB (NON VIDES) : 162 SOMME : 6981212702 100 %

La sélection porte sur les séjours de patients hospitalisés dans l'établissement pour « pose de PTH » ou « pose de PTG » entre le 1er janvier 2018 et le 30 septembre 2018 (Cf. Critères d'inclusion et d'exclusion ci-dessous et Fiche descriptive dans QualHAS) pour lesquels une ISO a été détectée dans les 3 mois suivant la pose de prothèse totale.

1. Sélection des séjours cibles (dénominateur)

La sélection des séjours sera réalisée sur l'ensemble des séjours, du PMSI MCO 2018 terminés entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2018 et correspondants aux critères d'inclusion et d'exclusion ci-dessous (Pour en savoir plus, cf. fiche descriptive).

➤ Critères d'inclusion

Le 1^{er} séjour du patient sur la période étudiée avec un acte opératoire de pose de PTH ou de PTG.

Liste des codes CCAM de pose de PTH : NEKA010, NEKA012, NEKA013, NEKA014, NEKA015, NEKA016, NEKA017, NEKA019, NEKA020, NEKA021

Liste des codes CCAM de pose de PTG : NFKA007, NFKA008, NFKA009

➤ Critères d'exclusion

- Séjours en erreurs de groupage (*CMD 90 Erreurs et autres séjours inclassables*)
- Séances (*CMD 28 Séances*)
- Séjours en *CMD 14 Grossesses pathologiques, accouchements et affections du post-partum* et *15 Nouveau-nés, prématurés et affections de la période périnatale*
- Séjours de patients mal chaînés
- Séjours de patients de moins de 18 ans
- Les séjours dont le DP du 1^{er} RUM et/ou le DP du séjour de pose correspond à un diagnostic d'infection (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)
- Les séjours dont au moins un DAS correspond à un code T de complication infectieuse orthopédique hors prothèse articulaire : *T84.6 ou T84.7*
- Les séjours de PTH avec un code CIM-10 de fracture : *M80.x, M84.1, M84.2, M84.3, M84.4, M90.7, S32.x, S72.x, S79.x, M96.6 en DP*
- Les séjours des patients admis par les urgences (*mode d'entrée 8 et provenance 5 ou 1er RUM UHCD*)
- Les séjours avec au moins un 2^{ème} acte de PTH ou PTG durant le séjour de pose (autrement dit seuls les séjours de pose unique¹ sont conservés)
- *Les séjours avec au moins un acte CCAM d'ablation, de repose ou de changement de prothèse ainsi que de pose ou ablation d'insert au niveau de la hanche ou du genou (liste de codes CCAM 2019) sans ISO codée en DAS au cours du séjour de pose : NEKA001,*

¹ On entend par séjour de pose unique les séjours sans deuxième acte de pose de PTH ou PTG. Les séjours avec au moins un deuxième acte de pose de PTH ou PTG sont repérés de deux façons : une ligne d'acte de pose avec un nombre de réalisation supérieur à 1 et/ou au moins deux lignes d'acte de pose (que les actes soient identiques ou différents, quel que soit le délai et le nombre de réalisation des actes).

NEKA003, NEKA006, NEKA008, NEKA022, NEGA004, NELA003, NELA001, NELA002, NFKA001, NFKA002, NFKA005, NFKA004, NFKA003, NFLA001, NFLA002, NEGA001, NEGA002, NEGA003, NEGA005, NAGA001, NFGA002, NFGA001, NELA003, NEGA004.

- Les séjours de pose de PTH ou PTG associés à un T de complication mécanique T84.0, T84.1 en DAS ou en DP, qui traduit une luxation ou fracture de prothèse ou matériel d'ostéosynthèse existant.
- Les séjours de patients provenant d'un autre établissement par mutation, transfert ou prestation inter-établissements (mode d'entrée 6, 7 ou 0)
- Les séjours de pose suivis d'au moins un autre séjour avec un acte CCAM de chirurgie sur la hanche ou le genou entre le séjour de pose et le séjour de hospitalisation pour ISO
- Les séjours de patients avec antécédent d'hospitalisation pour chirurgie sur la hanche ou le genou dans les 3 mois précédant le séjour de pose
- Les patients ayant eu au moins un séjour avec un code CIM-10 de soins palliatifs durant le séjour de pose, durant le suivi ou dans l'année précédant le séjour de pose (Z51.5)
- Les séjours de patients avec antécédent d'infection ostéoarticulaire complexe codée en DAS durant l'année précédant le séjour de pose (Z76.800)
- Les séjours des patients résidant hors France (codes géographiques entre 99101 et 99517 + 99999)
- Les séjours de patients sans ISO codée et décédés durant le séjour de pose
- Les séjours d'une durée > 90 jours
- Les séjours de patients sortis contre avis médical ou par fuite (Z53.2)

2. Les événements (numérateur)

Les séjours avec infection du site opératoire (ISO) sont définis, pendant ou suite à un séjour cible, par une des combinaisons de codes de diagnostics d'infection, codes T de complication (en DP et/ou DA) et/ou codes CCAM d'actes thérapeutiques (Cf. Tableaux 1 et 2).

L'ISO est détecté :

- Au cours du séjour cible
ou
- Lors d'un séjour de réhospitalisation dans le même établissement dans les 3 mois (90 jours) suivant le séjour cible (s'il y a plusieurs séjours de réhospitalisation avec une ISO détectée, le 1^{er} est inclus).

Tableau 1 Combinaisons permettant de détecter les ISO durant le séjour de pose

Combinaison (Type_ISO_pose)	DA (codes CIM-10)	DA (codes CIM-10)	Acte (codes CCAM)
A	Diagnostic d'infection	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	-
B	Diagnostic d'infection	-	Acte thérapeutique hors synovectomie et hors actes de reprise
C	Diagnostic d'infection	-	Acte diagnostique
D	-	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	Acte thérapeutique hors synovectomie et hors actes de reprise
E	-	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	Acte diagnostique

Tableau 2 Combinaisons permettant la détection des ISO durant une réhospitalisation

Combinaison (Type_ISO_suivi)	DP (codes CIM-10)	DA (codes CIM-10)	Acte (codes CCAM)
F	Diagnostic d'infection	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	-
G	Diagnostic d'infection	-	Acte thérapeutique dont synovectomie et hors acte de reprise
H	Diagnostic d'infection	-	Acte diagnostique
I	-	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5) + Diagnostic d'infection	-
J	-	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	Acte thérapeutique dont synovectomie et hors acte de reprise
K	-	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	Acte diagnostique
L	-	Diagnostic d'infection	Acte thérapeutique dont synovectomie et hors acte de reprise
M	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	Diagnostic d'infection	-
N	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	-	Acte thérapeutique dont synovectomie et hors acte de reprise
O	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	-	Acte diagnostique
P	-	Diagnostic d'infection	Acte diagnostique
Q	Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	-	Acte thérapeutique de reprise de PTH ou PTG
R	-	Diagnostic d'infection	Acte thérapeutique de reprise de PTH ou PTG

S	Diagnostic d'infection		Acte thérapeutique de reprise de PTH ou PTG
T		Code T de complication spécifique recommandé (T84.5)	Acte thérapeutique de reprise de PTH ou PTG

Transmission dans QualiHAS

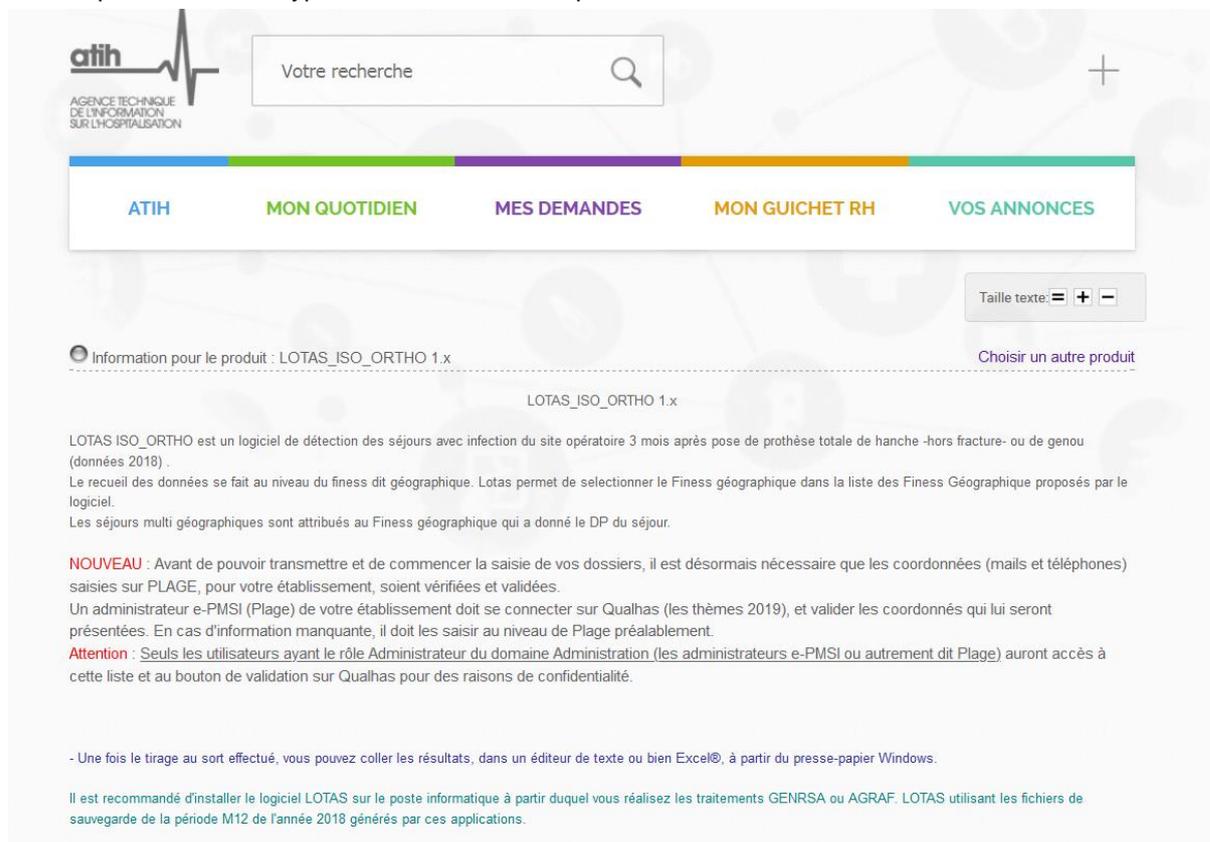
Si vous avez au moins 1 ISO détectée dans votre PMSI MCO 2018, vous devez analyser les dossiers correspondants aux séjours transmis par le LoTAS ISO-ORTHO Et renseigner le questionnaire structure.

Si vous n'avez aucune ISO détectée, seul le questionnaire structure est à renseigner.

Annexe

Installation du logiciel

1. Accédez à la plateforme de téléchargement en tapant l'adresse suivante : <http://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement>
2. Cliquez sur la lettre « L ».
3. Cliquez sur le lien hypertexte « xxx » correspondant.



The screenshot shows the ATIH website interface. At the top left is the ATIH logo (Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation) with a heart rate line. To its right is a search bar labeled "Votre recherche" with a magnifying glass icon. Below the search bar is a horizontal navigation menu with five items: "ATIH", "MON QUOTIDIEN", "MES DEMANDES", "MON GUICHET RH", and "VOS ANNONCES". To the right of the menu is a "Taille texte" control with plus and minus buttons. Below the menu, there is a section for "Information pour le produit : LOTAS_ISO_ORTHO 1.x" with a "Choisir un autre produit" link. The main content area contains text about the LOTAS_ISO_ORTHO software, including a "NOUVEAU" section and an "Attention" section. At the bottom, there is a note about copying results and a recommendation to install the software on a specific computer.

4. Enregistrez ou exécutez le fichier d'installation.

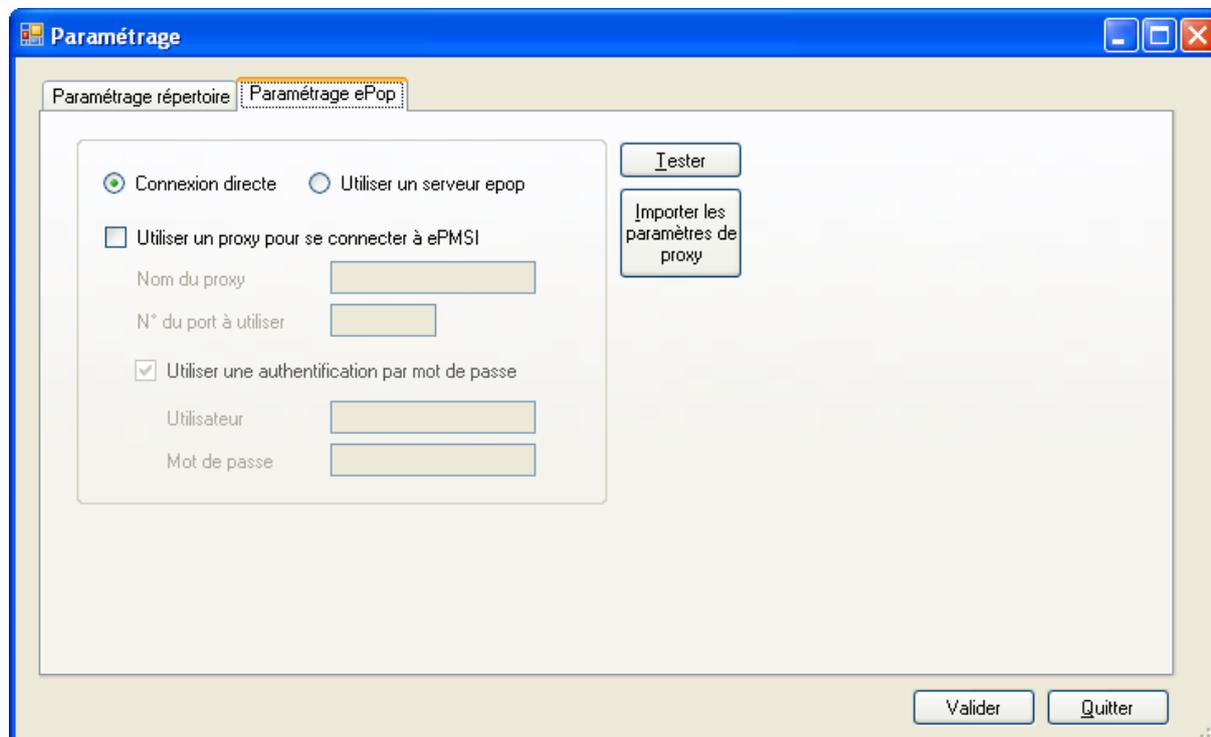
Prérequis

Le poste informatique doit obligatoirement avoir un accès à Internet afin de récupérer les signatures et de pouvoir transférer ses fichiers à la plateforme e-PMSI.

Les fichiers de sauvegarde GENRSA ou AGRAF doivent être à disposition de l'application **ISO-ORTHO**.

Paramétrage e-POP

Désormais le logiciel e-POP est intégré dans ISO-ORTHO, vous devez donc renseigner les paramètres e-POP au niveau de chaque logiciel. Pour cela cliquez sur le menu « Paramétrage » comme ci-dessous :



La fenêtre de paramétrage du logiciel s'affiche, cliquez sur l'onglet « Paramétrage ePop ».

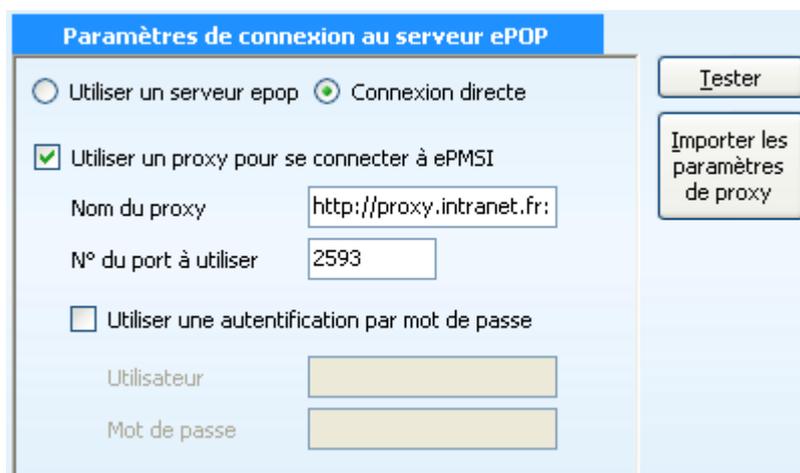
Paramétrage du client e-POP

Les applications livrées par l'ATIH possèdent toutes un écran permettant de paramétrer la transmission de fichiers vers e-PMSI. Ce paramétrage est réalisé une fois pour toute avant la première transmission.

L'écran en question peut avoir deux formes différentes selon que l'on choisit la transmission directe (l'ordinateur a accès à Internet) ou bien la transmission via un serveur e-POP (l'ordinateur n'a pas accès à Internet).

Connexion directe

L'option « Connexion directe » est sélectionnée par un clic de la souris.



Paramètres de connexion au serveur ePOP

Utiliser un serveur epop Connexion directe

Utiliser un proxy pour se connecter à ePMSI

Nom du proxy

N° du port à utiliser

Utiliser une authentification par mot de passe

Utilisateur

Mot de passe

Tester

Importer les paramètres de proxy

Case à cocher « Utiliser un proxy pour se connecter à ePMSI » : cette case doit être cochée si l'utilisation d'un serveur Proxy est nécessaire pour accéder à e-PMSI ou plus généralement à Internet. Le fait de cocher cette case donne accès au reste du paramétrage.

Zone de saisie « Nom du proxy » : il s'agit du nom du Proxy à utiliser pour le transfert vers e-PMSI. Cette information est soit récupérée automatiquement à l'aide du bouton « Importer les paramètres de proxy », soit obtenue auprès du responsable informatique de l'établissement de santé.

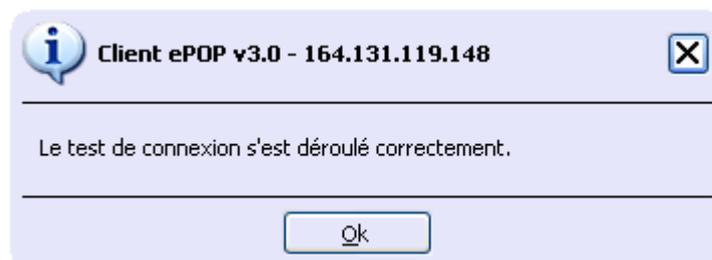
Zone de saisie « N° du port à utiliser » : il s'agit d'un n° compris entre 0 et 65535 à utiliser pour communiquer avec le Proxy. Cette information est soit récupérée automatiquement à l'aide du bouton « Importer les paramètres de proxy », soit obtenue auprès du responsable informatique de l'établissement de santé.

Case à cocher « Utiliser une authentification par mot de passe » : cette case doit être cochée si l'utilisation du Proxy nécessite de s'identifier à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Elle donne accès aux deux zones de saisie suivantes.

Zone de saisie « Utilisateur » : utilisez cette zone de saisie pour indiquer au programme le nom d'utilisateur nécessaire à l'authentification auprès du Proxy.

Zone de saisie « Mot de passe » : utilisez cette zone de saisie pour indiquer au programme le mot de passe nécessaire à l'authentification auprès du Proxy.

Bouton « Tester » : un clic sur ce bouton permet de réaliser un test de connexion vers e-PMSI. La réussite de ce test aboutit au message suivant :

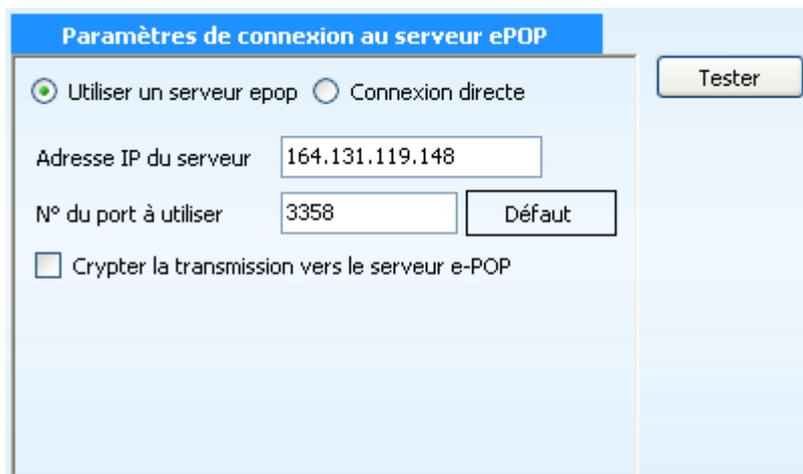


En cas d'erreur, un message indiquant l'origine du problème est affiché. La liste exhaustive des problèmes pouvant être rencontrés lors du test de connexion ne peut être énoncée ici.

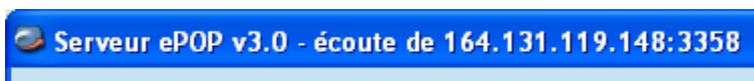
Bouton « Importer les paramètres de proxy » : un clic sur ce bouton permet de récupérer automatiquement les paramètres du Proxy défini par défaut sur l'ordinateur. Cette récupération peut en outre ne pas aboutir. Les informations obtenues sont le plus souvent celles indiquées dans le paramétrage de Internet Explorer.

Utiliser un serveur e-POP

L'option « Utiliser un serveur epop » est sélectionnée par un clic de la souris.



Zone de saisie « Adresse IP du serveur » : il s'agit de l'adresse réseau de l'ordinateur exécutant le serveur e-POP. Cette adresse peut être obtenue auprès de votre service informatique ou plus simplement en lisant le titre de l'écran principal du programme serveur e-POP lorsque l'écoute est lancée.



- Une adresse IP (Internet Protocol) est constituée de 4 nombres compris entre 0 et 255 séparés par des points. Elle identifie un ordinateur sur un réseau local ou bien sur Internet.

Zone de saisie « N° du port à utiliser » : il s'agit d'un numéro arbitraire compris entre 0 et 65535. Ce numéro est un canal à travers lequel sera réalisée la communication entre le client et le serveur e-POP. Ce choix doit être identique sur le client et le serveur.

- Dans un souci de simplification, il est conseillé de conserver le numéro de port par défaut attribué par l'ATIH (3358).
- Ce port doit être ouvert sur l'ordinateur client et sur l'ordinateur exécutant le serveur (voir plus bas la problématique des pare-feux).

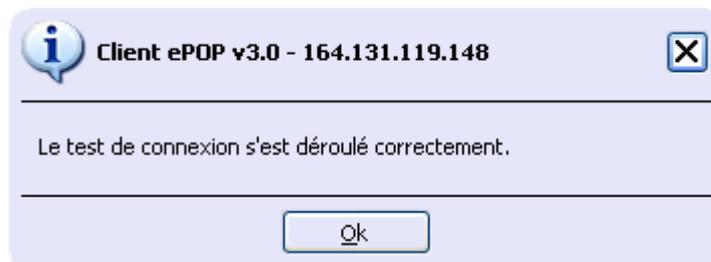
Bouton « Défaut » : ce bouton permet par un simple clic de replacer la valeur de port par défaut (3358) dans la zone de saisie du numéro de port.

Case à cocher « Crypter la transmission vers le serveur e-POP » : si cette case est cochée, la transmission du fichier sur le réseau local entre le client et le serveur e-POP sera brouillée et ne pourra ainsi pas être interceptée.

- Le risque d'interception des communications sur un réseau local est extrêmement faible et nécessiterait l'intervention d'un expert équipé en conséquence.
- Le cryptage de données ralentit de façon considérable la transmission du fichier vers e-PMSI.

- **Pour ces raisons, il est déconseillé de cocher cette case sauf indication contraire du responsable des systèmes informatiques.**

Bouton « Tester » : un clic sur ce bouton permet d'effectuer un test de connexion vers e-PMSI. La réussite de ce test aboutit au message suivant :



En cas d'erreur, un message indiquant l'origine du problème est affiché. La liste exhaustive des problèmes pouvant être rencontrés ne peut être énoncée ici. Voici cependant une explication des messages d'erreur les plus fréquemment rencontrés au lancement du test :

- ***Une tentative de connexion a échoué car le parti connecté n'a pas répondu convenablement au-delà d'une certaine durée ou une connexion établie a échoué car l'hôte de connexion n'a pas répondu :***

Ce message s'affiche si l'adresse IP entrée dans la zone de saisie ne correspond à aucun ordinateur du réseau informatique de l'établissement de santé.

- ***Aucune connexion n'a pu être établie car l'ordinateur cible l'a expressément refusée :***

Ce message s'affiche si l'ordinateur identifié par l'adresse IP entrée dans la zone de saisie n'exécute pas le serveur e-POP, ou bien si le serveur e-POP est effectivement exécuté mais que l'écoute n'est pas lancée. Il est aussi possible que le port choisi soit différent sur le serveur et sur le client ou bien que le pare-feu de l'un des deux ordinateurs interdise la communication via ce port.

- ***Le client xxx.xxx.xxx.xxx:pppp n'est pas autorisé à se connecter au serveur e-POP :***

Le serveur e-POP possède une liste de clients autorisés à se connecter. Si cette liste est activée et que l'adresse IP de l'ordinateur depuis lequel la connexion est testée n'y figure pas, ce message apparaît.

Pour plus d'information, veuillez lire la documentation du logiciel e-POP 3.x.